



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marcilloles, le 11 mars 2021

LE DÉPARTEMENT SOUTIEN LE MONDE AGRICOLE FACE A LA RECRUESCENCE DES ACTES DE MALVEILLANCE

Le Président Jean-Pierre Barbier, accompagné par le Sous-Préfet de Vienne, Jean-Yves Chiaro, le Vice-Président en charge de l'agriculture, Robert Duranton, la Conseillère départementale, Claire Debost, ainsi que par les Maires de Marcilloles, Dominique Primat, et de Penol, Bernard Veyret, et David Rivière représentant le Président de la Chambre d'agriculture de l'Isère, a visité cet après-midi l'exploitation de l'éleveur Yannick Bourdat.

Face à la recrudescence des actes de malveillance contre des exploitations agricoles en Isère ces derniers mois, le Département a décidé d'agir, en lien avec tous les acteurs concernés.

Au cours de la visite de l'exploitation agricole de Yannick Bourdat située à Marcilloles, et la rencontre d'agriculteurs sur place, certains victimes d'actes de malveillance, le Président Jean-Pierre Barbier, accompagné par les élus et le Sous-Préfet, a rappelé les dispositifs mis en place pour soutenir les exploitants agricoles isérois en prévention et en dédommagement de ces actes répréhensibles, qui vont jusqu'à l'incendie criminel, et qui tendent à se multiplier.

Le 26 juin 2020, l'Assemblée départementale a voté un règlement d'intervention ouvrant droit à des aides du Département envers les agriculteurs dont les exploitations ont été l'objet d'actes malveillants. Ce règlement permet aux exploitations touchées par des sinistres de ce type, d'obtenir une aide exceptionnelle de 15 000 € maximum, en complément des aides régionales, et dans la limite du plafond du régime des minimis agricoles.

Le 11 décembre 2020, l'Assemblée départementale a adopté une convention de partenariat avec l'Etat et la Chambre d'agriculture renforçant la sécurisation des exploitations agricoles. Concrètement, il s'agit de développer les échanges, de mieux sensibiliser les exploitants aux risques encourus tout en les associant à leur propre sécurité, de les alerter quant à l'émergence de nouveaux phénomènes et d'accentuer les actions de prévention.

Prochainement, lors de la session budgétaire du 1^{er} et 2 avril, un règlement d'intervention, permettant au Département de subventionner les agriculteurs qui souhaitent équiper leur exploitation de systèmes de protection, dont la vidéo-protection, sera soumis au vote de l'Assemblée départementale.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Les actes de malveillance à l'encontre des exploitants agricoles sont proprement insupportables. A l'heure où tout le monde est d'accord pour prôner les circuits courts et une alimentation, de saison et de qualité, certains osent s'attaquer à ceux qui permettent aux Isérois de remplir leurs assiettes en respectant ces objectifs. Notre devoir est donc de soutenir ces exploitants, nos exploitants, pour éviter que ces actes répréhensibles restent impunis et puissent se multiplier », souligne le Président du Département Jean-Pierre Barbier.

« Cette crise sanitaire a montré combien l'indépendance alimentaire est importante, et combien elle avait finalement été mise de côté depuis de trop nombreuses années. En Isère, le Département soutient l'agriculture. Cela passe aussi par un soutien sans faille et une protection des exploitations face à des actes incompréhensibles de malveillance. Le Département est là pour ses agriculteurs, nous ne lâcherons rien », souligne le Vice-Président à l'agriculture, à l'irrigation, à la filière bois et au développement Robert Duranton.